

a estimé que les ennuis causés aux usagers des trains n^{os} 9 et 10 ne la justifiaient pas d'exiger que la compagnie de chemin de fer continue à subir une perte de \$264,000 par année et à renoncer à une amélioration financière nette estimée à \$202,000 par année. La Commission m'avise que les revendications reçues depuis la publication de son jugement ne lui offrent aucune raison suffisante de modifier sa décision.

M. Korchinski: Une question supplémentaire au sujet de cette réponse. Je me demande si le premier ministre ne devrait pas étudier la question et songer à renverser la décision de la Commission?

M. J. H. Horner (Acadia): Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. La compagnie a-t-elle pensé à fournir aux gens qui vivent entre Winnipeg et Calgary un autre genre de service pour remplacer les trains n^{os} 9 et 10?

Le très hon. M. Pearson: Je suis certain que la Commission a étudié tous les aspects de la question. Pour répondre à l'autre question supplémentaire, je crois qu'on peut en appeler d'une décision comme celle-là.

EMBRANCHEMENTS FERROVIAIRES— EXTENSION DU DÉLAI

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George Muir (Lisgar): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Étant donné que la politique actuelle des compagnies de chemin de fer visant à abandonner certains de leurs embranchements désorganise sérieusement les affaires et le régime de vie des localités en cause, le gouvernement envisage-t-il la possibilité de prolonger le délai accordé avant de tels abandons afin de donner aux localités visées le temps de se réorganiser en conséquence?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, la question de l'honorable député est très importante. A l'heure actuelle, le gouvernement étudie à fond cette question et toute décision à ce sujet ne sera rendue qu'après examen.

LES NATIONS UNIES

PROPOSITION BRITANNIQUE VISANT À EMPÊCHER LA DIFFUSION DES ARMES NUCLÉAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. F. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Lui a-t-on signalé la proposition que le comte de Home a faite samedi, visant à amener l'Union soviétique à souscrire à une entente

en vue d'empêcher que les pays qui ne possèdent pas déjà d'armes nucléaires n'en obtiennent, ainsi que son autre déclaration où il dit que «si nous pouvions y ajouter—c'est-à-dire ajouter à un traité sur l'interdiction des essais—un traité visant à empêcher la diffusion d'armes nucléaires à des pays qui n'en possèdent pas, ce serait un autre progrès considérable?» Si le secrétaire d'État a pris connaissance de cette déclaration, pourrait-il nous dire si cela modifiera l'attitude du gouvernement canadien à cet égard?

M. l'Orateur: Le ministre désire-t-il répondre?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, on ne m'a pas informé que l'Angleterre avait fait une nouvelle proposition à cet égard. Toutefois, le gouvernement anglais, comme le gouvernement canadien et les autres alliés occidentaux, a toujours favorisé des accords internationaux visant à empêcher que le nombre des pays qui possèdent des armes nucléaires se multiplie. Nous avons appuyé une résolution en ce sens proposée par l'Irlande aux Nations Unies; cette résolution a même été adoptée à l'unanimité par les Nations Unies. Nous continuons à croire qu'il faut examiner avec soin toutes mesures dans ce domaine et que leur adoption contribuerait énormément à atténuer les risques de guerre.

Pour ce qui est de la ligne de conduite du Canada, l'honorable député sait sans doute qu'il n'est pas question pour notre pays d'acquiescer des armes nucléaires, en ce sens qu'il en obtiendrait un contrôle unilatéral. Au sujet des engagements existant en matière de défense, le présent gouvernement ne ferait rien qui puisse entrer en conflit avec ce principe général. Nous continuerons à croire comme les autres gouvernements occidentaux que, dans toute la mesure du possible, il faudrait, par des accords internationaux, empêcher la multiplication des armes nucléaires strictement nationales.

M. G. W. Baldwin (Peace-River): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre estime-t-il que le Canada peut encore jouer un rôle utile dans les pourparlers des dix-sept nations sur le désarmement, à la lumière de la déclaration faite en cette Chambre par le premier ministre, qui a dit que lorsque des pays comme le Canada, qui ne les possèdent pas déjà, acquiescent des armes nucléaires, il devient impossible pour le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de notre pays de s'opposer à l'acquisition de ces armes nucléaires par d'autres pays?

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, bien que la question complémentaire de l'honorable représentant tienne de la discussion, je lui répondrai quand même que la grande